



A.B.I.

# LE JOURNAL de L'A.B.I

Bulletin de liaison des adhérents de l'Association Bagnolaise d'Information  
<http://abi-bagnolsenforet.fr>

Novembre 2013 N° 012 4<sup>ème</sup> Année

## Nouvelles de la décharge des Lauriers

Depuis le Communiqué du Maire de Bagnols en juillet 2013, le SMIDDEV serait enfin décidé à faire payer au Groupe Pizzorno les pénalités prévues par la Délégation de Service Public –DSP du 31 décembre 2002 :

- 1-Au titre des travaux non réalisés : 1.414.197 Euros (ceci a été payé en juillet 2012)
- 2-Pour l'introduction sur le site entre 2004 et 2007 de 86139 T de mâchefers non autorisés : 1.120.975 Euros-
- 3-une Pénalité pour dépassement de tonnage de 2004 à 2007 de 2.739,729 Euros

**Sur un total de 5.275.201 Euros**  
(1.414.797+1.120.975+2.739.729) Il reste donc à payer par Pizzorno : **3.860.704 Euros**. Mais d'autres infractions relevées par la Mairie de Bagnols, n'ont pas encore été reconnues.

En outre, le problème du dédommagement pour empiètement sur la propriété, de plus de 1,7 hectare, reste à régler.

**Un dossier est à suivre de près : une demande d'autorisation du SMIDDEV d'exploiter ( pour 150.000 Tonnes) un nouveau casier de la décharge des Lauriers par rehausse de son site 2.**

Cela a conduit à une étude de Géotechnique Consultants ayant conclu le 16 octobre 2013, sous réserve de résultats d'essais en laboratoire, à une stabilité suffisante. Pour le moment aucun bail n'existe ni n'est prévu par la Commune à cet effet. Ceci est de toute manière notamment conditionné par un dossier technique complet et une instruction de la DREAL prévoyant l'isolement du site ancien dépourvu de membrane et l'accueil sous contrôle strict que des déchets ultimes à l'exclusion de tous fermentescibles ou d'encombrants.

**A Surveiller !**

## L'ABI Reste vigilante !

**Le Président de l'ABI, William Dumont, membre de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols-en-Forêt est nommé par le Président du Conseil Général du Var comme représentant de UDVN83 à la Commission Départementale du Var, préparant le futur plan de gestion des déchets ménagers.**

Il a rappelé à cette occasion les dispositions du Code de l'Environnement prévoyant le fonctionnement de cette instance, et pour ce qui concerne le compte rendu de sa 1ère séance du 1er octobre 2013, suggéré :

- Que soit ajoutée une claire définition des modalités et finalités du Syndicat Départemental censé avoir été créé en fin de séance.
- Que la relation de son intervention en séance soit complétée par sa considération importante signalant l'intérêt des rapports d'activité 2012 sur les performances et le coût du service public de collecte des déchets ménagers. Ils fournissent les chiffres les plus récents montrant un retard plus ou moins important selon certaines communes ou Communautés de communes/ Agglomération du Var. Le projet de Plan devra en tenir compte dans « l'état des lieux » et définir les moyens de rattrapage rapide, sur les objectifs nationaux s'intégrant dans un durcissement européen .

## Exposition

L'ABI prépare pour le mois de Janvier une grande réflexion sur ce qui représente l'élément essentiel de notre environnement : **la Forêt**.

Exposition, débats seront organisés au foyer municipal. Nous pensons que nombreux seront les bagnolais qui viendront s'informer et débattre.

Pour l'heure, les membres d'une commission travaillent sur son organisation avant de convier tous les intervenants de la forêt à venir s'associer à leur travail.

## Le CA de L'ABI travaille....



Le Conseil d'administration de votre association se réunit tous les premiers Lundis du mois pour faire le point de l'actualité citoyenne, des diverses actions en cours et réfléchir sur les problèmes soulevés.

Les débats sont très dynamiques comme dans toute association démocratique mais toujours constructifs car animés par la volonté d'être utile à la collectivité bagnolaise.

## Le tri...Le Tri !

Restez attentifs à votre façon de gérer vos propres déchets. Il est dommage que certains citoyens ne respectent pas les efforts de tous. Poubelles posées sur les containers, encombrants à leurs pieds, déchets en vrac...

## Brûlage des Végétaux Nouveaux textes

La réglementation relative à l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département a changé depuis le 16 Mai 2013 (Arrêté préfectoral) Afin de renforcer la prévention des incendies et de préserver la qualité de l'air, le Préfet du var a décidé de durcir la réglementation en vigueur.

Il est interdit en tout temps et en tout lieu du département du Var de brûler à l'air libre les déchets verts produits par les Particuliers, les collectivités et les entreprises.

Les dérogations pour les particuliers comme pour les professionnels ne s'appliquent que dans trois cas précis :

- Le brûlage des déchets verts dans le cadre du débroussaillage obligatoire et à certaines périodes de l'année

- Le brûlage de végétaux coupés ou sur pied pour les agriculteurs et les forestiers

- Le brûlage lorsque les végétaux sont infestés par certains nuisibles.

Pour finir, si cela s'avère nécessaire, la circulaire interministérielle demande aux préfets de sensibiliser les collectivités territoriales à "*la promotion de la gestion domestiques des déchets verts (compostage, paillage), à la mise en place des systèmes de collecte, au développement du nombre de déchèteries, en cohérence avec les plans de prévention et de gestion des déchets, et à la responsabilité des citoyens quant aux méfaits environnementaux et sanitaires engendrés par la pratique des feux de jardins*".

## Etat des dossiers

**LGV** : Restons très vigilants car certains élus régionaux sont fortement impliqués dans le projet qui ne cesse de changer de nom mais est toujours en gestation !!!!

**Le 21/10 /2013, 4 membres de l'Association étaient présents lors de l'inauguration de la nouvelle gare des Arcs pour faire entendre notre voix et faire comprendre aux décideurs que nous n'avons pas abandonné la partie.**

Les rénovations attendues du réseau existant devraient être prioritaires !

!(1 train sur 5 arrive en retard sur le réseau ferroviaire actuel de la PACA entre Paris et Nice)

**Gaz de schistes** : Pour l'instant, après prise de position du Gouvernement et de certains élus locaux, tout est arrêté, mais nous restons à la merci d'une directive européenne inattendue.

## 126 !!!

**126 !Nous sommes...126 Adhérents à l'ABI** ce n'est pas si mal mais cela reste encore un peu léger pour peser dans nos différents combats.

Alors renouvelez votre adhésion si ce n'est déjà fait ou faites adhérer autour de vous !